



Berlin, le 21 janvier 2010

Chers Parents,

Vous souhaitez scolariser votre enfant au Lycée Français de Berlin/Französisches Gymnasium. Nous nous réjouissons de l'intérêt que vous portez à notre établissement.

Conditions d'admission des élèves de l'administration française en CM2/5. Kl.

» **Conditions préalables**

Les élèves venant des écoles européennes allemandes devront avoir obtenu la « Gymnasialempfehlung ». Les élèves venant des écoles françaises ou d'autres écoles devront justifier d'un bon niveau scolaire.

L'apprentissage de l'allemand au niveau Partnersprache (allemand scolaire et pratique courante) ou Muttersprache (allemand langue maternelle) étant obligatoire, les élèves devront impérativement avoir le niveau en langue allemande requis. Un test écrit en allemand évaluera le niveau de langue.

» **Autres conditions**

La qualité d'expression en langue française et les compétences en mathématiques seront évaluées par un test écrit.

Si la candidature de l'élève est retenue, ces tests permettront également de positionner l'élève dans des groupes de compétences en allemand et en français adaptés à son niveau afin de permettre la meilleure progression possible.

» **Les procédures de demande d'inscription**

Pour constituer le dossier de demande d'inscription, veuillez fournir les documents suivants :

- Les copies des bulletins semestriels ou trimestriels de CE2 et CM1 / 3. et 4. Kl.
- 2 photos d'identité.
- La « Gymnasialempfehlung » de l'école primaire pour les élèves venant des écoles européennes. Veuillez informer l'instituteur de votre demande d'inscription auprès de notre établissement afin qu'il prépare la recommandation.
- Une lettre d'accompagnement motivant le souhait d'inscrire votre enfant au Lycée Français.
- Facultatif : une lettre de l'enfant dans laquelle il exprimera sa motivation.

Votre enfant est invité à passer les tests en allemand , en français, en mathématiques (mathématiques en allemand ou en français, au choix de l'élève).

Ces tests obligatoires seront joints au dossier et se dérouleront

Lundi 1^{er} mars 2010 à 14h30

Rendez-vous dans le hall d'entrée du bâtiment principal

Veuillez apporter du matériel d'écriture ainsi que les pièces du dossier énumérées ci-dessus.

Les réponses seront envoyées aux familles par courrier le 19 mars (date de départ du courrier).

D'ores et déjà, il nous apparaît nécessaire de vous donner quelques informations importantes sur les spécificités du Lycée Français.

- Le Lycée Français, est à la fois un établissement public allemand (de droit allemand) et un établissement appartenant au réseau des lycées français de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger).
- Le Lycée Français a la particularité d'avoir une double direction, allemande et française qui travaille en partenariat.
- L'enseignement dispensé se réfère aux programmes scolaires de l'Education Nationale française.
- La langue de scolarisation est le français.
- Les langues dispensées au Lycée Français sont l'anglais, le latin, le grec et l'espagnol. Le latin est obligatoire à partir de la 5ème/7. Kl. jusqu'en 3ème/9. Kl.
- En CM2 et 6ème, les élèves francophones, germanophones, bilingues reçoivent un enseignement spécifique dans des classes distinctes. A partir de la 5ème, ils reçoivent un enseignement commun selon diverses modalités dans des classes communes.
- L'enseignement est assuré par des professeurs de l'Education Nationale française et par des professeurs allemands enseignant en langue française.
- En 3ème/9. Kl., tous les élèves se présentent au Diplôme National du Brevet. Des frais d'examen sont demandés pour cet examen.
- En Lycée, les élèves peuvent préparer l'Abitur et le Baccalauréat, le Baccalauréat, l'ABIBAC. L'organisation des cursus est d'une grande complexité et présente des particularités très fortes. Des frais d'examen sont demandés pour le Baccalauréat.
- Du CM2 à la 3ème, une double notation allemande (de 1 à 6) et française (de 0 à 20) est en vigueur. A partir de la classe de seconde, la notation française est en usage.
- Une période probatoire d'un an entrera en vigueur à la rentrée 2010 (loi scolaire allemande).
- En collège, le passage dans la classe supérieure est strictement réglementé par la loi scolaire allemande.

Autres spécificités :

- Les cours (appelés périodes) ont une durée de 45 minutes.
- L'année scolaire est divisée en deux semestres. A la fin de chaque semestre, les bulletins seront remis directement aux élèves.
- Un carnet de l'élève permet le suivi de l'élève et la communication avec les familles (notes, remarques, informations diverses, retards, absences). Nous y attachons une très grande importance.
- Les vacances scolaires du Lycée Français ne sont pas toujours identiques aux vacances scolaires berlinoises et françaises.

La liste de ces spécificités n'est pas exhaustive.

En espérant vous avoir donné les informations nécessaires pour vous guider dans votre demande d'inscription et dans votre connaissance du Lycée Français/Französisches Gymnasium, nous vous prions d'agréer, Chers Parents, nos salutations distinguées.

Angèle Direnberger
La Provisure

Bernhard Frank
Der Schulleiter